



**REQUÊTE AU JUGE DES TUTELLES  
EN VUE DE L'INSTAURATION  
D'UNE MESURE DE PROTECTION**

**IDENTITE DU REQUERANT** *(Celui qui fait la demande)*

NOM DE FAMILLE :

NOM D'USAGE :

PRENOMS :

DATE ET LIEU DE NAISSANCE :

NATIONALITE :

PROFESSION :

ADRESSE :

NUMERO DE TELEPHONE :

LIEN DE PARENTE, D'ALLIANCE OU DE PROXIMITE AVEC LA PERSONNE A PROTEGER :

**IDENTITE DE LA PERSONNE A PROTEGER**

NOM DE FAMILLE :

NOM D'USAGE :

PRENOM(S) :

DATE ET LIEU DE NAISSANCE *(bien vouloir joindre copie d'un acte de naissance si vous faites partie des personnes ayant la possibilité de l'obtenir)*

SITUATION DE FAMILLE : (*célibataire, marié(e), divorcé(e), séparé(e), veuf/veuve, en concubinage, partenaire (si un pacte civil de solidarité a été conclu)*)

NATIONALITE :

PROFESSION :

ADRESSE DU DOMICILE HABITUEL :

ADRESSE DU LIEU D'HEBERGEMENT OU D'HOSPITALISATION :

NUMERO DE TELEPHONE :

## **RENSEIGNEMENTS SUR LA PERSONNE A PROTEGER**

### **LA PERSONNE A-T-ELLE ETABLI UN MANDAT DE PROTECTION FUTURE ?**

Si oui, a-t-il été mis en œuvre ?

Si non, indiquer la raison qui n'a pas permis sa mise en œuvre :

LA PERSONNE A-T-ELLE DESIGNNE UNE OU PLUSIEURS PERSONNES CHARGEES D'EXERCER LES FONCTIONS DE CURATEUR OU DE TUTEUR POUR LE CAS OU ELLE SERAIT PLACEE EN CURATELLE OU EN TUTELLE (article 448 du code civil)

Si oui, indiquer l'identité de ces personnes (*nom, prénoms, date de naissance, adresse...*)

EXISTE-T-IL QUELQU'UN QUI VOUS PARAIT EN MESURE D'EXERCER LA MESURE DE PROTECTION ?  
(*indiquer les nom, prénom, âge et adresse*)

### **ENTOURAGE DE LA PERSONNE A PROTEGER**

QUELLE EST LA COMPOSITION DE LA FAMILLE ? (*à chaque fois, préciser les nom, prénom, âge, adresse ainsi que le lien de parenté*)

- Conjoint, concubin ou partenaire

- Enfants (*préciser s'ils sont mineurs*)

- Parents

- Frères et sœurs (*préciser s'ils sont mineurs*)

EXISTE-T-IL D'AUTRES PERSONNES QUI S'INTERESSENT A SA SITUATION ? (*à chaque fois, préciser les nom, prénom, âge et adresse*)

-  
-  
-  
-

#### **SITUATION DE SANTE DE LA PERSONNE A PROTEGER**

(Article 425 du code civil) : La personne se trouve, selon le certificat médical réalisé par un médecin inscrit sur la liste établie par le procureur de la République, dans l'impossibilité de pourvoir seul(e) à ses intérêts en raison d'une altération médicalement constatée des facultés :

- mentales
- corporelles

de nature à empêcher l'expression de sa volonté.

QUELLE EST LA NATURE DE SES ALTERATIONS PHYSIQUES ET/OU MENTALES ? (*handicap, maladie, difficultés rencontrées dans la vie quotidienne*)

QUEL EST SON MEDECIN TRAITANT ? (*préciser nom et coordonnées*)

LIEU D'HOSPITALISATION OU D'HEBERGEMENT S'IL Y A LIEU :

DATE PREVUE D'HOSPITALISATION :

LA PERSONNE A PROTEGER PEUT-ELLE SE DEPLACER AU TRIBUNAL POUR ETRE ENTENDUE ?

### **SITUATION PATRIMONIALE DE LA PERSONNE A PROTEGER**

QUELLES SONT SES REVENUS MENSUELS (*indiquer la nature et le montant*)

DE QUOI SE COMPOSE SON PATRIMOINE ?

Indiquer si la personne est propriétaire de biens immobiliers, de biens mobiliers d'une valeur estimée supérieure à 1500 euros, et détentrice de comptes de placements et/ou de contrats d'assurance-vie :

Préciser les coordonnées du ou des établissements bancaires ou financiers dans lesquels les comptes courants ou les comptes de placement son domiciliés :

EXISTE-T-IL DES PROCURATIONS SUR LES COMPTES ? (*préciser le nom et les coordonnées des détenteurs de la procuration, et, si possible, la date d'établissement de la procuration*)

EXISTE-T-IL UN NOTAIRE HABITUEL ? (*préciser nom et coordonnées*)

EXISTE-T-IL DES DETTES OU UN EMPRUNT EN COURS ? (*préciser leur nature et le montant*)

## CONTEXTE DE LA DEMANDE

PRECISER SI LA DEMANDE EST MOTIVEE PAR LA REALISATION PROCHAINE D'UN ACTE PARTICULIER TEL QUE VENTE D'UN BIEN, SUCCESSION A FINALISER, PROCHAINE ORIENTATION DANS UN ETABLISSEMENT SPECIALISE OU TOUTE AUTRE INFORMATION UTILE.

QUELLE TYPE DE MESURE PENSEZ-VOUS NECESSAIRE ?

- Sauvegarde de justice : la personne a besoin d'une protection juridique temporaire ou d'être représentée pour l'accomplissement de certains actes déterminés ;
- Tutelle : la personne se trouve dans l'impossibilité d'agir personnellement et a besoin d'être représentée d'une manière continue dans tous les actes de la vie civile, et pour la gestion de ses affaires financières et administratives ;
- Curatelle renforcée : la personne, sans être hors d'état d'agir personnellement, a besoin d'être assistée, conseillée ou contrôlée dans les actes importants de la vie civile, et nécessite en outre que le curateur perçoive seul les ressources de la personne est assure lui-même le règlement de dépenses auprès des tiers ;
- Curatelle simple : la personne, sans être hors d'état d'agir personnellement, a besoin d'être assistée, conseillée ou contrôlée dans les actes importants de la vie civile, et seulement pour ces actes.

EN TOUT ETAT DE CAUSE, PRECISER LES RAISONS CONCRETES POUR LESQUELLES UNE MESURE DE PROTECTION EST DEMANDEE, EN RELATION AVEC DES EVENEMENTS PARTICULIER, LE COMPORTEMENT DE L'INTERESSE....

INDIQUER SI LA PERSONNE CONCERNEE EST :

- favorable à la demande
- opposée à la demande
- n'est pas informée de la demande (*si tel est le cas, préciser les raisons*)

INDIQUER SI LA FAMILLE DE LA PERSONNE CONCERNEE EST :

- favorable à la demande
- opposée à la demande
- n'est pas informée de la demande (*si tel est le cas, préciser les raisons*)

<b>AUTRES RENSEIGNEMENTS QUI SEMBLERAIENT IMPORTANTS</b>
----------------------------------------------------------

Fait à

Le

Signature

**Note :** Pour être complète, la demande doit obligatoirement être accompagnée d'un certificat médical circonstancié d'un médecin inscrit sur la liste du procureur de la République.

Elle doit aussi, dans la mesure du possible, être accompagnée d'une copie intégrale récente de l'acte de naissance de la personne à protéger (à demander à la mairie du lieu de naissance. La copie intégrale ne peut toutefois être délivrée qu'à la personne concernée par cet acte de naissance, à son représentant légal, à son conjoint, à ses ascendants ou à ses descendants)

Il est utile que la requête soit présentée, dans toute la mesure du possible, de l'éventuel contrat de mariage ou contrat de PACS, d'une photocopie du livret de famille et d'une pièce d'identité)